170, BOULEVARD TALL ONT PAR BASS CHILI: LA REPRESSION - TEMOIGNAGE Nº 2

TÉL. 320.36:20

C. C. P. 1248-74 N PARIS

(Pour des raisons évidentes, le nom du signataire du document a été omis - Note DIAL)

LA REPRESSION PAR LA TERREUR AU NIVEAU D'UNE PETITE VILLE RURALE Evénements du 11 au 19 septembre 1973

Il s'agit d'une petite ville rurale de 7.000 habitants environ. Un tiers de classes moyennes aisées: commerçants, retraités, professeurs, etc.; deux tiers de gens très pauvres: petits commerçants, travailleurs agricoles, ouvriers de la petite industrie. La "Unidad Popular" est très faible, à peu près inorganisée et obtient à peine 30% des voix aux élections. Un lieutenant de gendarmerie et dix gendarmes veillent à la sécurité de la population.

Le mardi 11 septembre, à peine connue la nouvelle du coup d'état, un groupe de gens de milieu riche (propriétaires, commerçants) se met à la disposition de la gendarmerie avec ses camionnettes pour servir de mouchards, d'indicateurs et de policiers auxiliaires. Ils organisent un système très serre de la ville: les maisons des gens de la Unidad Popular sont surveillés jour et nuit; tous les notables sont "suivis" et leurs démarches signalées à la gendarmerie dans un très court délai. Le "sub-delegado" (1) de la commune doit donner sa démission. Une heure après, son jeune fils de 16 ans et deux de ses amis sont arrêtés sans motif et maintenus pendant deux heures dans la prison de la caserne de la gendarmerie. Le lieutenant, nommé chef de la place militaire, a tous les pouvoirs et il va en user très largement.

Toute la journée, des gens sont appelés à la caserne de gendarmerie pour un oui ou pour un non, souvent menacés et insultés sans raison. La nuit, la ville est quadrillée par des patrouilles de gendarmerie guidées par des mouchards. Elles procèdent à des fouilles brutales et à des arrestations, souvent accompagnées de coups de fusil tirés en l'air. Les maisons des gens les plus pauvres sont fouillées systématiquement et à plusieures reprises, mais jamais celles des riches.

Six personnes vont être tuées par les gendarmes au cours des premières nuits du couvre-feu; mais personne n'aura jamais entendu un échange de coups de feu, ce qui prouve que les personnes tuées ou bien n'avaient pas d'armes ou bien ne se sont pas défendues. Les corps des six personnes tuées vont rester deux jours à la morgue fermée à clé par ordre des autorités. Personne n'osera ni se plaindre, ni réclamer les corps, ni dire qu'un membre de sa famille a été tué. Les corps vont être transportés au chef-lieu de la province et, avouera un gendarme, brûlés et incinérés par l'autorité militaire.

Le samedi 15 septembre, un père de famille, son fils de 16 ans et cinq jeunes sont arrêtés par la gendarmerie à 1h30 de l'après midi, laissés debout et envoyés vers 19h au chef-lieu de la province pour y être interrogés par la Justice Militaire. Ils reviendront le surlende main, lundi 17 septembre, reconnus innocents, mais après avoir été sauvagement et odieusement torturés. Laissés sans nourriture et avec à peine un peu d'eau pour boire, ils ne pouvaient ni se déshabiller ni satis

faire leurs nécessités naturelles. Le père fut torturé en présence de son fils et vice-versa. Les jeunes furent soumis à l'électricité (à l'annus et aux testicules), maltraités à coups de crosse et à coups de pied, brûlés avec des cigarettes. On fit semblant, à deux reprises, de vouloir les fusiller. D'après leurs déclarations, il semble bien que la torture soit devenue une institution, en ce sens que tous ceux qui sont amenés à la Justice Militaire de la province pour y être interrogés sont automatiquement et systématiquement torturés.

Le lundi 17, le père de famille, son fils et les jeunes furent renvoyés chez eux après avoir été tondus à ras, non pas à l'aide de ciseaux mais d'un yatagan ou espèce de poignard qu'utilisent les soldats. Un des jeunes présents donne depuis des signes manifestes de démence.

Il semble bien que le but de ces interrogatoires accompagnés de tortures et généralisés soit triple:

- a) trouver des armes; mais c'est plutôt un prétexte, car la police sait parfaitement qu'il n'y a jamais eu d'armes en ville, et, malgré les perquisitions, elle n'en a jamais trouvé;
- b) intimider et surtout faire peur aux jeunes;
- c) maintenir la population dans la terreur en compromettant ses leaders ou chefs naturels (maire, prêtres, fonctionnaires, docteurs, professionnels). Au cours de l'interrogatoire, on cherche surtout à faire parler les jeunes sur les gens qu'ils connaissent, afin qu'ils les dénoncent directement ou indirectement, avec ou sans raison. Ainsi se brisent tous les liens d'amitié ou d'influence entre la population et ses chefs naturels. Ainsi la population se laisse irrémédiablement écraser par la terreur.

Ce rapport a été rédigé après avoir longuement et secrétement interrogé les personnes en question, et avoir demandé aux jeunes torturés de se déshabiller pour vérifier les traces visibles des tortures subies et des coups reçus.

Celui qui a rédigé ce rapport a vécu lui-même et personnellement ce processus de répression par la terreur au niveau d'une petite ville rurale, du 11 au 19 septembre 1973.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)